



**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2019**

BUDGET REFUGES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2020/20

L'an deux mil vingt, le cinq juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2020

PRESENTS : MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Gilbert MICHEL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard MICHEL, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2019,

DONNE ACTE au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2018	769,02 €
Dépenses 2019	4 000,00 €
Recettes 2019	2 486,37 €
Résultat de l'exercice 2019	- 1 513,63€
Résultat cumulé au 31.12.2019	- 744,61 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2018	1 569,67 €
Part affectée à l'investissement en 2019	1 569,67 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	0 €
Dépenses 2019	3 730,92 €
Recettes 2019	5 789,93 €
Résultat de l'exercice 2019	2 059,01 €
Résultat définitif au 31.12.2019	2 059,01 €

APPROUVE le compte administratif 2019,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DECIDE d'affecter une partie du résultat de fonctionnement excédentaire (pour 744,61 €) à l'article 1068.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

